

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Article 1 : Cette journée est organisée par l'association « Comité des Fêtes. La vente par des stands est autorisée sous la responsabilité parentale.

Le vide-grenier se tiendra chemin d'Occitanié, Avenue Victor Capoul (entre l'angle du bureau de la Poste et l'église) et la place du village à Pujaudran (Gers) de 9 h à 18 h. L'accueil des exposants se fera de 7 h à 9 h.

Article 2 : Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des effets personnels, d'objets, de livres, de bijoux et de vieilleries usagés uniquement. La revente et le négoce classique sont interdits dans les vide-greniers et font état d'une activité commerciale qui doit être déclarée.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs ont habilités à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc .... Les organisateurs s'engagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la revente des objets qu'ils proposent au public.

Article 7 : Les places non occupées après 8 h 30 ne seront plus réservées. Les sommes versées seront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'absence, veuillez dans ce cas aviser les organisateurs au moins 1 semaine avant le début de la manifestation. En cas de non-venue, les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 8 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription, ils seront loués sans table et chaise. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Article 9 : CLAUSE D'ANNULATION – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation et simplement la manifestation dans le cas d'intempérie ou pour cas de force majeure. Les exposants participants et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas, les exposants participants et inscrits pourront prétendre à une indemnité quelconque.

Article 10 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse demander le remboursement de sa réservation.

Remarque : Il est noté que les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés peuvent participer aux ventes au déballage, au maximum 2 fois par an.

Lu et approuvé  
Signature

FICHE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER DU 18 SEPTEMBRE 2011		Organisation	
Nom et Prénom			
Adresse			
Code Postal - Ville			
N° de téléphone			
Adresse Email			
Carte d'identité N°			
Délivrée le			
Par le Préfet de			
Profession			
N° Inscription au registre du Commerce (pour les professionnels)			
<b>OBJETS PROPOSÉS</b>			
Emplacements souhaités	2,50 mètres	5 mètres	7,50 mètres
Prix	6 €	11 €	15 €
<b>Entourer votre choix et joindre le règlement approprié – maximum 7,50 m par inscription</b>			

Je soussigné (e)

Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 18 septembre 2011. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation par chèque au nom de l'association « Comité des Fêtes » à adresser à : Comité des Fêtes – Mme GEERTS Dominique, 174 avenue de Gascogne 32600 PUJAUDRAN

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE LE JOUR DU VIDE GRENIER  
TRETEAUX ET PLANCHES NON FOURNIS – PAS DE VOITURE SUR EMPLACEMENT**

**Toute inscription non accompagnée de son règlement et de la photocopie d'une pièce d'identité ne sera acceptée.**

**Le règlement du vide-grenier est au verso.  
Merci d'apposer votre signature et la mention « lu et approuvé »**